



Suivi des raccordements futurs par la commune

La commune gère les nouveaux raccordements de A à Z :

- 01 Demande
- 02 État des lieux
- 03 Autorisation
- 04 Travaux
- 05 Contrôle



Contactez-nous

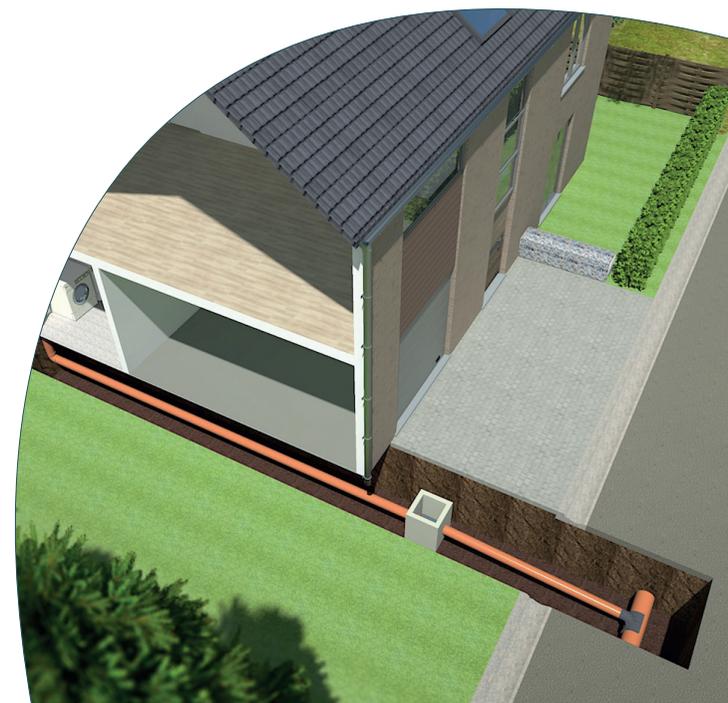
**Vous voulez en savoir plus ?
Vous souhaitez recevoir un devis ?**

Prenez contact avec votre conseiller en environnement
Tél. : 063 23 18 11
www.idelux.be

Décembre 2023



COMMENT AMÉLIORER LE TAUX DE RACCORDEMENT DANS VOTRE COMMUNE ?



Recenser les raccordements à l'égout, c'est important.



Les habitations ont un impact significatif sur la protection de l'environnement et sur le fonctionnement des ouvrages publics de collecte et d'assainissement des eaux.

Pourquoi ?

1. Pour éviter le déversement d'eaux usées dans l'environnement ;
2. pour mieux connaître le réseau d'égouttage, véritable patrimoine enfoui du territoire ;
3. pour tenir à jour le registre des raccordements prévus par le contrat d'égouttage ;
4. pour garantir la sécurité sanitaire et renforcer la protection de zones sensibles (zone de prévention de captage, zone de baignade, ...) ;
5. pour compléter/ajuster l'enrôlement.

Comment ?

IDELUX Eau vous propose d'agir en 2 phases.

Phase 1 : Relevé de l'existant

Cette phase consiste en la compilation et l'encodage des données suivantes :

1. enquête auprès des propriétaires,
2. relevé et analyse des données disponibles en commune et auprès d'IDELUX Eau : autorisation de raccordement, listing taxes/redevances, registre des raccordements, rapports d'endoscopie,...

L'administration communale recevra à la fin de cette première phase, un rapport comprenant une liste des habitations selon leur situation : « raccordées », « pas raccordées » ou celles dont la situation n'a pas pu être déterminée par manque d'information.



Monsieur D. habite la Rue Haute. Il croit qu'il est raccordé au réseau. Les rapports d'endoscopie pourront confirmer son raccordement.

Phase 2 : Actions d'amélioration du taux de raccordement

Cette phase s'articule autour de 3 axes :

Sensibiliser par l'envoi de courrier

Un courrier sera envoyé aux propriétaires dont l'habitation n'est pas raccordée à l'égout ou dont le statut n'a pas pu être déterminé. Il rappellera l'obligation de se raccorder et le caractère infractionnel associé à leur situation.

Ce courrier sera accompagné :

- d'une brochure,
- du formulaire de demande de raccordement,
- du formulaire de demande de diagnostic à la parcelle.

Afin de mieux sensibiliser la population, IDELUX Eau peut vous proposer un article pour le bulletin communal.

Contrôler les raccordements

IDELUX Eau assure le contrôle des raccordements existants pendant toute la phase 2 de la campagne.

Accompagner les propriétaires

À la demande de la commune ou du propriétaire, IDELUX Eau peut réaliser des diagnostics à la parcelle pour :

1. déterminer les modes de traitement et d'évacuation des eaux de l'habitation,
2. rechercher des solutions pour la gestion des eaux au regard des contraintes techniques rencontrées.



Madame P. ne connaît pas la destination des eaux usées de son habitation. Sur demande, IDELUX Eau peut évaluer la situation et proposer une solution.

L'administration communale recevra à la fin de la mission un rapport de l'état des raccordements, comprenant :

1. un état des lieux des investigations menées,
2. le registre des raccordements, soit via un fichier Excel, soit via l'outil digital métier d'IDELUX Eau (CartEau),
3. un nouveau plan d'actions (si nécessaire).